REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Arrêté : 2025-ADM-08

Acte publié et certifié conforme le 11 décembre 2025
Mme Rita SCHLADT, Pays de Blain Communauté

ARRETE PRONONÇANT LA PROLONGATION DE LA FERMETURE TEMPORAIRE POUR REMISE EN ETAT DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BOUVRON

Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-13,
VU la loi NOTRe de 2015 ;
VU le Code de l'Environnement ;
VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2710-2 de la nomenclature des installations classée pour la protection de l'environnement ;
VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU l'arrêté n°2024-ADM-18 de Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté prononçant la fermeture temporaire pour remise en état de la déchetterie intercommunale de Bouvron du 7 novembre 2024 au 7 février 2025 ;
VU l'arrêté n°2025-ADM-01 de Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté prononçant la prolongation de la fermeture temporaire de la déchetterie intercommunale de Bouvron du 7 février 2025 au 7 mai 2025 ;
VU l'arrêté n°2025-ADM-02 en date du 24 avril 2025 de Madame la Président de Pays de Blain Communauté prononçant la prolongation de la fermeture temporaire de la déchetterie intercommunal à Bouvron du 7 mai 2025 au 4 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relavant de la collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ;
CONSIDERANT que les opérations visant à résoudre les non-conformités et la dégradation de la déchetterie intercommunale de Bouvron ne permettant plus d'assurer la sécurité des usagers et des agents intercommunaux n'ont pu être engagées.

ARRÊTE

Article 1 : La déchetterie intercommunale située à Bouvron (44130), lieudit « La Gare », Route de Guenrouet restera fermée à compter du 5 janvier 2026 pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre inclus.

La durée de sa fermeture pourra être prolongée sous réserve du respect des mêmes formalités.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251130-2025-ADM-08-AR
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Article 2 : Durant la fermeture de la déchetterie, plus aucun dépôt n'y sera admis. Dans le cas contraire, le dépôt pourra être caractérisé comme illicite.

Article 3 : A compter du 5 janvier 2026, les déchets ménagers doivent être déposés à la déchetterie de Blain, 18 rue des Frères Lumière, ouverte aux horaires suivants :

Jours d'ouverture	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
Horaires matin	Fermée	Fermée	De 9h00 à 12h00	Fermée	De 9h00 à 12h00	De 9h00 à 17h30	Fermée
Horaires après-midi	De 13h30 à 17h30	De 13h30 à 17h30	De 13h30 à 17h30	Fermée	De 13h30 à 17h30		Fermée

Il est précisé que la déchetterie de Blain est fermée les jours fériés.

Article 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1er du présent arrêté, la réouverture de la déchetterie ne pourra intervenir qu'après autorisation d'ouverture par arrêté intercommunal conformément à la réglementation en vigueur applicable aux installations classées.

Article 5 : Durant la fermeture de ladite déchetterie, Pays de Blain Communauté, en tant qu'exploitant est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la surveillance de l'installation, la conservation des stocks, l'enlèvement des matières dangereuses, périssables ou gênantes.

Article 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché sur le site concerné, au siège de Pays de Blain Communauté et en Mairie de Bouvron.

Une ampliation sera adressée au Maire de la commune de Bouvron ainsi qu'au Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Nationale territorialement compétente.

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés.

Fait à BLAIN, le 30 novembre 2025

La Présidente,
Rita SCHLADT

La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251130-2025-ADM-08-AR
Date de réception préfecture : 11/12/2025